

## Soutenir une association : bien s'informer avant de donner...



Getty Images/iStockphoto

Il existe mille et une façons d'ouvrir son porte-monnaie pour la bonne cause. Voici les astuces pour donner, en étant sûr que votre obole sera bien employée.

Traditionnellement, c'est en décembre que les Français se montrent les plus généreux. Plus spécifiquement, en 2021, 40 % des dons étaient versés au cours des trois derniers mois de l'année, afin de bénéficier d'une réduction d'impôts.

**Le saviez-vous ?** 48 % des Français donnent au moins une fois par an.

### Intérêt général

À noter que ladite réduction d'impôts ne s'obtient que si le donateur finance une association (ou une fondation) d'intérêt général. Celle-ci fournira en retour un reçu fiscal ou justificatif de dons qui devra être montré au service des impôts, si celui-ci le réclame.

Pour être d'intérêt général, l'association doit respecter trois conditions :

- sa gestion doit être désintéressée, l'objectif ne devant pas être d'enrichir ni ses fondateurs ni son président ;
- son activité doit être non lucrative, l'objectif étant de ne pas faire de profit ;
- elle doit oeuvrer pour un cercle étendu de bénéficiaires.

## Avantage fiscal

Les dons ouvrent droit à une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Autrement dit, un don de 50 euros permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 33 euros ; pour un don de 100 euros, de 66 euros... Pour les dons concernés par l'amendement Coluche valable jusqu'à la fin 2026, en faveur des organismes qui procèdent à la livraison gratuite de repas, de logements ou de soins pour des personnes en difficulté, la réduction passe à 75 % du montant donné dans la limite de 1 000 euros, soit 750 euros d'économie d'impôt pour un versement de 1 000 euros.

## Avant de choisir, s'informer

Les donateurs ont intérêt à consulter les sites internet des associations pour mieux connaître les actions menées, les projets à financer. De nombreuses structures publient aussi régulièrement un résumé de leurs réalisations avec des chiffres clés. De plus, le label Don en confiance, qui existe depuis 1989, offre une garantie du bon usage des fonds récoltés.

**Le saviez-vous ? 131 €** : c'est le montant d'un don moyen en ligne en 2022. (Source : France Générosités)

## Fondation de France

Si vous avez des difficultés à choisir votre association, il suffit d'aller sur le site de la Fondation de France pour sélectionner la cause que vous souhaitez appuyer : comme la lutte contre le cancer, par exemple. Grâce à votre don, elle financera ensuite les associations ou les chercheurs les mieux placés sur le terrain. Sinon, vous pouvez aussi consulter la page d'accueil du site [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com) et indiquer la cause qui vous intéresse et/ou le lieu si vous voulez soutenir des actions dans une zone géographique précise. L'avantage ? Helloasso s'assure que les associations présentées existent bien, qu'elles sont en règle et le site sécurise ensuite la transaction quand vous donnez en ligne.

## Se méfier des arnaques

Comme d'autres, les associations voient parfois leur identité usurpée par des escrocs qui cherchent à extorquer de l'argent aux particuliers. Soyez prudent lorsque vous recevez des demandes via Internet ou via votre téléphone. Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires. Pour donner sans inquiétude, mieux vaut se rendre sur le site de l'association choisie et donner directement. Attention aussi si votre générosité est sollicitée dans l'urgence, à l'occasion d'un ouragan, d'une famine, d'un tremblement de terre : les filous profitent parfois de l'émotion créée par la catastrophe naturelle pour commettre leur forfait. Préférez donc les sites sûrs et ceux regroupés à la Fondation de France ou parmi les 140 associations membres de France Générosités (Apprentis d'Auteuil, Institut Pasteur, Téléthon, Unicef, Secours populaire français, Secours catholique, SPA,

SOS Villages d'enfants, WWF, ATD Quart Monde, Action contre la faim, etc.) qui sont des références.

## Témoignage de Laure, 48 ans, Compiègne : " Depuis dix ans, en faveur des fratries "



*"Sensibilisée à l'idée de redonner à des frères et soeurs sans soutien parental le bonheur de grandir ensemble, je donne 25 euros par mois à l'association SOS Villages d'enfants qui construit de nouveaux villages et accompagne dans leur autonomie de jeunes enfants. Et je sais que 90 % de mes versements leur seront directement consacrés. Seuls les 10 % restants sont dédiés aux frais de fonctionnement. Un bon équilibre. L'association, labellisée " Don en confiance, qui bénéficie encore de l'amendement Coluche, m'adresse une fois par an un reçu fiscal et des nouvelles du village que je soutiens à travers elle. Il est situé à Toamasina (Tamatave), à Madagascar."*

## Les 5 causes préférées des Français

- L'aide et la protection de l'enfance
- La protection des animaux
- La lutte contre l'exclusion et la pauvreté
- L'aide aux personnes âgées
- Le soutien à la recherche médicale